

déi Lénk

Marc Baum
Député

Luxembourg, le 24 avril 2024

Concerne: Question parlementaire urgente relative à l'annonce du licenciement de 126 salarié.e.s de la société Tarkett GDL.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire urgente suivante à Monsieur le ministre du Travail.

Selon des informations relayées par la presse la société Tarkett GDL aurait annoncé le licenciement économique de 126 de ses salarié.e.s, malgré la conclusion d'un Plan de maintien dans l'emploi (PME) entre les syndicats et la direction de l'entreprise. Ce PME, initialement conclu pour une durée de 8 mois (du 1^{er} septembre 2023 au 30 avril 2024), a tout récemment été prolongé jusqu'en septembre 2024 et prévoit entre autres un recours à la préretraite ajustement et à la préretraite progressive pour prévenir le chômage des salarié.e.s concernés.

L'annonce de la mise en place d'un plan de licenciement de 126 salarié.e.s de l'entreprise est donc tombé quelques jours après l'accord sur la reconduite du PME qui vise justement la prévention de tels licenciements.

Etant donné que les plans de maintien de l'emploi sont homologués par le Ministre ayant le Travail dans ces attributions et que la présentation du plan de licenciement par la direction de l'entreprise est en principe déjà prévue pour le 29 avril, je voudrais lui poser les questions urgentes suivantes :

- 1) Monsieur le Ministre compte-t-il accueillir les syndicats dans les plus brefs délais et en amont du 29 avril pour faire le point sur la situation ?
- 2) Monsieur le Ministre estime-t-il que l'annonce de ce plan de licenciement va à l'encontre du Plan de maintien dans l'emploi conclu entre les syndicats et la direction de l'entreprise et homologué par ses soins ?
- 3) Monsieur le Ministre compte-t-il intervenir auprès de la direction de l'entreprise pour obtenir un changement de cap et empêcher ces licenciements ?

Avec mes salutations respectueuses,



Marc Baum
Député